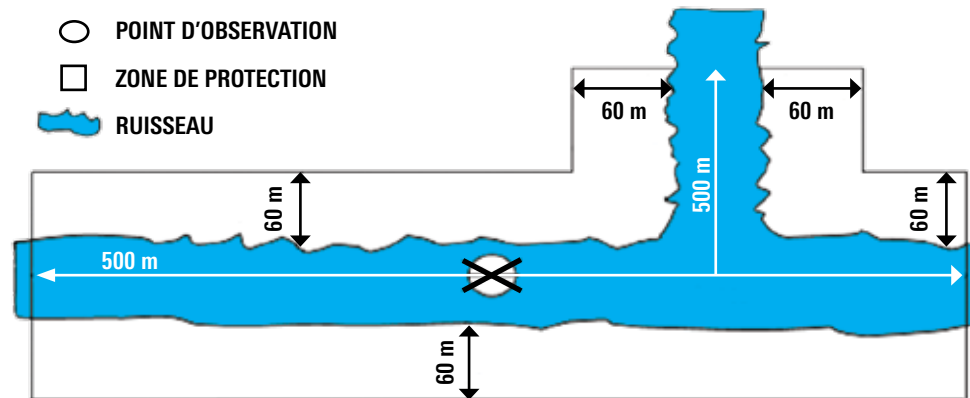


FIGURE 1: ZONE DE PROTECTION LINÉAIRE



RÉFÉRENCES

ATLAS DES AMPHIBIENS ET DES REPTILES DU QUÉBEC. 2014. *Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec*. En ligne. <http://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca>. Consulté le 16 janvier 2014.

DESROCHES, J.F. ET D. RODRIGUE. 2004. *Amphibiens et Reptiles du Québec et des Maritimes*. Éditions Michel Quintin. 288 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA FAUNE. 2008. *Protection des espèces menacées ou vulnérables en forêt publique — Les salamandres de ruisseaux : la salamandre pourpre (Gyrinophilus porphyriticus), la salamandre sombre des montagnes (Desmognathus ochrophaeus) et la salamandre sombre du Nord (Desmognathus fuscus)*. Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats et Forêt Québec, Direction de l'environnement forestier. 38 p.
En ligne. http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/pdf/fiche_salamandre_ruisseaux_2008.pdf. Consulté le 2 mars 2016.

CONTACTEZ-NOUS POUR EN SAVOIR PLUS

Rédaction: Priscilla Gareau, Stéphane Gingras, Elisabeth Groulx-Tellier, Kevin Quirion-Poirier, Jacinthe Leblanc et Jean-Martin Veilleux

Infographie: danylyne@outlook.com

PHOTO COUVERTURE: David Rodrigue (Salamandre sombre des montagnes)

Imprimé sur papier 100% recyclé post-consommation

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.
This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.

Canada



AMBIOTERRA

624 Notre-Dame,
local 31
St-Chrysostome
(Qc) J0S 1R0
T 450-637-8585
info@ambioterra.org
www.ambioterra.org

... et leur habitat !

La présence de salamandres, de tritons et de nectures s'avère non seulement être le signe d'une bonne qualité de l'eau, mais représente aussi une chance pour vous de contribuer au maintien d'espèces en péril !

Protégeons les salamandres, tritons et nectures

dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent



AMBIOTERRA

DES ESPÈCES SENTINELLES IMPORTANTES

La présence de ces espèces est généralement annonciatrice d'un habitat de qualité tant pour la faune que pour l'humain vu leur vulnérabilité à la contamination de l'environnement.

Par ailleurs, plusieurs espèces en péril sont présentes dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. En effet, au moins quatre espèces de salamandres ayant un statut particulier de protection au Québec et/ou au Canada cohabitent avec nous dans la région (voir le tableau 1).

Si vous observez des salamandres sur votre propriété, nous vous recommandons de prendre des photos et de nous les transmettre pour que nous puissions confirmer l'espèce.



necture tacheté



triton vert

Tableau 1 Espèces de salamandre ayant un statut particulier de protection

ESPÈCE	STATUT AU QUÉBEC	STATUT AU CANADA
SALAMANDRE SOMBRE DES MONTAGNES	Menacée	EN VOIE DE DISPARITION
SALAMANDRE SOMBRE DU NORD	Susceptible d'être désignée menacé ou vulnérable	AUCUN STATUT
SALAMANDRE POURPRE	Vulnérable	PRÉOCCUPANTE
SALAMANDRE À QUATRE ORTEILS	Susceptible d'être désignée menacé ou vulnérable	AUCUN STATUT

Espèces de salamandres, tritons et nectures présentes dans la Vallée-du-Haut Saint-Laurent



Necture tacheté



Salamandre maculée



Salamandre sombre du Nord



Salamandre à deux lignes



Salamandre cendrée



Triton vert



Salamandre à points bleus



Salamandre sombre des montagnes



Salamandre pourpre



Salamandre à quatre orteils

PHOTOS: AMBIOTERRA, DAVID RODRIGUE, WIKIPEDIA (IRON CHRIS) ET FLUCKR (TODD PIERSON)

► **LE NECTURE TACHÉTÉ** Ouvrez l'œil! Vous pourriez également découvrir une espèce d'amphibien qui fréquente les fonds de ruisseaux. Cette espèce est le necture tacheté. Unique en son genre au Québec, le necture tacheté respire à l'aide de branchies plumeuses rouges de part et d'autre de sa tête. Son corps d'une longueur maximale de 50 cm est brun, marqueté de noir. L'habitat du necture tacheté se situe généralement dans les zones les plus froides des cours d'eau. C'est pourquoi sa période d'activité la plus intense se déroule l'hiver (Desroches et Rodrigue, 2004). Ambioterra a confirmé sa présence dans les rivières des Anglais (à Hemmingford) et Trout (Elgin).

► **TRITON VERT** Dans les étangs, lacs et certains cours d'eau, on pourra retrouver le triton vert. On le reconnaît à son dos verdâtre orné de points rouges cerclés de noir et à son ventre jaune parsemé de petits points noirs. Le juvénile est pour sa part terrestre et appelé Elfe rouge considérant sa couleur rouge très prononcée. La peau des tritons et des Elfes rouges sécrète une substance très toxique qui saura incommoder les prédateurs qui tenteront de les manger. Les tritons et les Elfes rouges restent néanmoins inoffensifs pour les humains. Cette espèce est commune au Québec (Desroches et Rodrigue, 2004).

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

- Continuez à préserver et à reconstituer la rive en plantant des arbres, des arbustes et des plantes indigènes. En milieu agricole, un producteur doit minimalement protéger une bande riveraine de 3 mètres en bordure d'un cours d'eau et de 1 mètre en bordure d'un fossé (à partir de la ligne des hautes eaux) dont au moins un mètre sur le haut du talus conformément à l'article 30 du Règlement sur les exploitations agricoles. Idéalement, il serait préférable d'avoir une bande riveraine d'une largeur de 10 à 15 mètres conformément à l'article 2.2 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
- Si vous fertilisez votre sol, utilisez des fertilisants biologiques de préférence et tentez de faire une fertilisation raisonnée en fonction des besoins spécifiques de vos cultures.
- Évitez de traverser le ruisseau à gué avec de la machinerie ou un véhicule motorisé.

- Bannissez ou réduisez au minimum l'utilisation de pesticides en utilisant des moyens plus écologiques comme le désherbage mécanique, la lutte intégrée ou le dépestage. Pour en connaître davantage sur ces méthodes, vous pouvez consulter la trousse d'information sur les pesticides sur le site du MAPAQ au <http://www.mapaq.gouv.qc.ca>
- Utilisez des produits de nettoyage biodégradables, écologiques et sans phosphore.
- Utilisez des bois non traités comme le cèdre, pour des structures exposées à l'eau.
- Protégez les sources et les dépressions humides en forêt, les ruisseaux permanents et intermittents. Les salamandres de ruisseaux ont besoin de petits marais, étangs ou cours d'eau et de beaucoup d'humidité.
- Ne jetez pas de produits chimiques ou dangereux dans l'eau de votre évier ou de votre toilette (peintures, diluants, etc.).

Ils nuisent à la majorité des organismes vivants. Renseignez-vous auprès de votre MRC afin de connaître les dates de collecte pour ces types de déchets.

■ Favorisez des pratiques forestières qui maintiennent la canopée fermée et qui limitent l'assèchement du sol. L'ombre garde le sol frais et humide.

■ Entretenez votre fosse septique afin qu'elle soit conforme aux normes existantes. Par exemple, selon l'article 13 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, une fosse septique utilisée à long terme d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans.

■ Évitez le drainage forestier. Cela assèche le sol et les milieux humides forestiers temporaires avant la fin de la métamorphose des larves et têtards. Le drainage peut aussi faire diminuer la nappe phréatique.

► ZONES DE PROTECTION EN CAS D'OBSERVATION DE SALAMANDRE DE RUISSEAU

Si vous observez une salamandre de ruisseau (salamandre sombre du nord, salamandre sombre des montagnes, salamandre pourpre et salamandre à deux lignes)

- Implantez une zone de protection circulaire de 50 à 150 m de rayon autour de chaque site d'observation d'une salamandre près de résurgences d'eau de surface et de dépressions humides non cartographiées. Il est recommandé de ne pas couper de bois dans le premier 20 m de protection le long de la rive et de faire seulement des coupes partielles dans les premiers 50 m et de faire que des coupes partielles dans le reste de la zone de protection (MRNF, 2008).
- Implantez une zone de protection linéaire de 20 à 60 m le long des rivières et ruisseaux où vous avez observé une salamandre.

- Étendez cette zone, aux premiers 500 m en amont et aux premiers 500 m en aval du site d'observation (voir figure 1). Il est recommandé de ne pas couper de bois dans le premier 20 m de protection le long de la rive et de faire seulement des coupes partielles dans le reste de la zone de protection (MRNF, 2008).
- Si vous désirez effectuer des activités dans les premiers 50 m de protection circulaire et 20 m de protection linéaire :
- Intervenez de préférence lorsque le sol est gelé et que la couverture de neige est épaisse.

■ Utilisez des techniques de travail limitant la perturbation du sol et la circulation de la machinerie (Par exemple la poulie élévatrice.)

■ Conservez les branches mortes au sol. Celles-ci servent de refuges aux salamandres.

■ Évitez de construire un pont, un ponceau ou un chemin dans la zone de protection, ils amènent souvent un grand apport de sédiments dans l'eau (MRNF, 2008).

VOIR FIGURE 1 ►

Pour mieux reconnaître et en savoir davantage sur les espèces d'amphibiens et de reptiles du Québec, nous vous recommandons de consulter l'ouvrage de Desroches et Rodrigue, 2004 (voir la liste de références à la fin de ce feuillet) et le site web de l'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec: www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca.